



RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LA MAISON DU PETIT PONT

Année 2009/2010



Service Enfance et Jeunesse
Tel : 01.70.56.52.80
Courriel : jeunesse@mairie-gif.fr

L'accueil de loisirs "La Maison du Petit Pont" est un lieu où **les enfants de 2 ans ½ à 10 ans de la Vallée** sont accueillis tous les mercredis et les vacances scolaires. Il est situé "Chemin des Grands Prés".

Animer, jouer, rire, se détendre sont les objectifs principaux pour que les enfants passent d'agréables journées à l'accueil de loisirs. C'est également un lieu propice à l'apprentissage de la vie en collectivité et au respect des autres.

Durant ces périodes, l'accueil des enfants maternelles et élémentaires est encadré par des animateurs professionnels permanents sous la responsabilité du service "Enfance et Jeunesse" de **8h00 à 18h30**.

*Les enfants de 2 ans ½ ne sont accueillis que s'ils sont scolarisés.
Pour les 10 ans, le relais est pris par le Club Ados 10/14 ans à la Maison de la Vallée.*

I - Fonctionnement

| | |
|---|-------------------|
| L'accueil du matin : | 8h00 à 9h30 |
| Le temps d'animation : | 9h30 à 11h45 |
| Le repas pris à l'école du centre : | 12h00 à 13h00 |
| <i>Il arrive que les enfants mangent à l'accueil de loisirs ou en pique nique.</i> | |
| Le temps de repos ou de sieste pour les plus petits : | 13h15 à 14h30 |
| Les temps d'animation : | 14h30 à 16h30 |
| Le goûter : | à partir de 16h45 |

Le matin, l'accueil des enfants se fait dans les salles de chaque groupe.

Les familles peuvent récupérer leur enfant dès 17h15. Un cahier de décharge du soir est mis en place et doit obligatoirement être signé par la famille.

L'accueil de loisirs ferme ses portes à 18h30. Passé cet horaire, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'accueil de loisirs.

Il est impératif que les parents accompagnent leurs enfants à l'accueil de loisirs. Ils restent sous la responsabilité des familles jusqu'à la prise en charge par les animateurs. Dans le cas contraire, une autorisation parentale devra être fournie.

II - Les groupes d'âges

Maternelles

- 1^{ère} année maternelle : P'tits loups
- 2^{ème} année maternelle : Dadaous
- 3^{ème} année maternelle : Smarties

Elémentaires

- CP : Malabars
- CE1 : Dauphins
- CE2/CM1 : Canailles

III - Les inscriptions

Pour une nouvelle inscription à l'accueil de loisirs, il est *obligatoire* de fournir :

- la fiche sanitaire de l'enfant ;
- la copie des vaccinations de l'enfant ;
- la copie de l'assurance extrascolaire 2009/2010 ;
- la copie de l'attestation carte vitale

L'inscription sera définitive dès réception de tous ces documents. A défaut, l'enfant ne pourra être accepté à l'accueil de loisirs.

Pour les maternels, il est proposé aux familles un temps d'adaptation entre 9h30 et 12h00 afin de visiter l'accueil de loisirs et de faire connaissance avec l'équipe d'animation référent du groupe.

Les familles choisissant la formule « Abonné » seront prioritaires.

IV - Les tarifs (possibilité de prélèvement automatique)

Nota : Dès réception de votre facture, vous disposez d'un mois pour toute réclamation.

Formules pour les mercredis - Maternels et élémentaires

Deux formules sont proposées avec application du quotient familial : une formule "Abonné" (l'enfant est inscrit pour tous les mercredis du mois, soit 35 mercredis) et une formule "Occasionnel".

La grille des quotients est appliquée pour chaque formule.

Il est impératif de vous rapprocher du Service Social pour faire calculer votre quotient familial.

Pour la formule "Occasionnel" : l'inscription devra se faire au préalable selon les mercredis choisis, et ce, une semaine à l'avance, *selon les places disponibles*. Toute demande ultérieure devra être effectuée, le jour même, directement à l'accueil de loisirs «Maison du Petit Pont» (tél. : 01 69 07 50 03). Il vous est demandé de prévenir l'absence de votre enfant, au plus tard une semaine avant, auprès du service Enfance et Jeunesse, par mail à jeunesse@mairie-gif.fr ou par courrier. *Passé ce délai, toute absence non justifiée sera facturée.*

Pour la formule "Abonné" : l'inscription se fait à l'année. Cette formule prévoit la possibilité de déduire jusqu'à 3 jours d'absence dans l'année (prévenir au plus tard une semaine avant et fournir un justificatif écrit). *Toute absence justifiée par un certificat médical fourni dans le mois sera prise en compte et déduite.*

En cas de changement d'emploi du temps professionnel, les familles désirant modifier leur formule pourront le faire exclusivement par courrier adressé au service "Enfance et Jeunesse", ou par mail à jeunesse@mairie-gif.fr

| | QF | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|-------------|------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| MATERNEL | Abonné (forfait) | 15.13 | 18.26 | 21.26 | 24.42 | 27.48 | 31.80 | 36.62 | 41.58 | 46.50 | 52.06 | 57.51 | 62.54 |
| | Occasionnel (tarif unitaire) | 4.79 | 5.78 | 6.72 | 7.73 | 8.70 | 10.06 | 11.58 | 13.15 | 14.71 | 16.46 | 18.19 | 19.78 |
| ELEMENTAIRE | Abonné (forfait) | 14.83 | 17.90 | 20.84 | 23.94 | 26.95 | 31.18 | 35.90 | 40.77 | 45.59 | 51.04 | 56.38 | 61.32 |
| | Occasionnel (tarif unitaire) | 4.50 | 5.43 | 6.32 | 7.26 | 8.17 | 9.45 | 10.88 | 12.35 | 13.82 | 15.47 | 17.09 | 18.59 |

Formules pour les vacances scolaires - Maternels et élémentaires

Pour la formule "Abonné" : le tarif correspondant à cette formule sera automatiquement appliqué aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs 4 ou 5 jours par semaine.

Pour la formule "Occasionnel" : le tarif correspondant à cette formule sera automatiquement appliqué aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs de 1 à 3 jours par semaine.

Quelle que soit la formule choisie, il vous est demandé de prévenir l'absence de votre enfant, au plus tard une semaine avant, auprès du service Enfance et Jeunesse, par mail à jeunesse@mairie-gif.fr ou par courrier. *Passé ce délai, toute absence non justifiée sera facturée.*

ATTENTION : La clôture des inscriptions se fait deux semaines avant la date du début des vacances (voir «Sessions d'inscriptions» en page 4).

Les formulaires sont à retirer au service "Enfance et Jeunesse", en mairie annexe ou à l'Accueil de Loisirs.

| | QF | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|--------------------|------------------------------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| MATERNEL | Abonné (forfait) | 4.32 | 5.22 | 6.08 | 6.97 | 7.85 | 9.09 | 10.46 | 11.88 | 13.28 | 14.88 | 16.43 | 17.87 |
| | Occasionnel (tarif unitaire) | 4.79 | 5.78 | 6.72 | 7.73 | 8.70 | 10.06 | 11.58 | 13.15 | 14.71 | 16.46 | 18.19 | 19.78 |
| ELEMENTAIRE | Abonné (forfait) | 4.24 | 5.11 | 5.96 | 6.84 | 7.70 | 8.91 | 10.26 | 11.65 | 13.03 | 14.58 | 16.12 | 17.52 |
| | Occasionnel (tarif unitaire) | 4.50 | 5.43 | 6.32 | 7.26 | 8.17 | 9.45 | 10.88 | 12.35 | 13.82 | 15.47 | 17.09 | 18.59 |

Planning des vacances scolaires 2009/2010

Toussaint : du vendredi 23 octobre 2009 après la classe au jeudi 5 novembre 2009 au matin

Noël : du vendredi 18 décembre 2009 après la classe au lundi 4 janvier 2010 au matin

Hiver : du vendredi 19 février 2010 après la classe au lundi 8 mars 2010 au matin

Printemps : du vendredi 16 avril 2010 après la classe au lundi 3 mai 2010 au matin

Eté : le vendredi 2 juillet 2010 après la classe

Sessions d'inscriptions pour les vacances scolaires 2009/2010

Toussaint : du lundi 21 septembre au samedi 10 octobre 2009

Noël : du lundi 16 novembre au samedi 5 décembre 2009

Hiver : du lundi 18 janvier au samedi 6 février 2010

Printemps : du lundi 15 mars au samedi 3 avril 2010

Juillet/Août : du lundi 17 mai au samedi 19 juin 2010